

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
N°05/23**

**ADOPTION
DU PROCES-VERBAL
DU COMITE SYNDICAL
DU 3 MARS 2023**

Séance du 30 mars 2023.

Le Comité du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France, légalement convoqué le 6 mars 2023, s'est réuni à la Salle des Conférences, à Chantilly, sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président.

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 86

présents : 29

votants : 49

Date de convocation :
6 mars 2023

PRESENTS :

Collège des Régions :

Collège des Départements : Anthony ARCIERO.

Collège des Communes : Françoise DUBREUCQ, Anne LEFEBVRE, Jean-Marie BONTEMPS, Didier DAGONET, Philibert de MOUSTIER, Frédéric SERVELLE, Corinne TANGE, Virginie PARDO, Serge LECLERCQ, Cécile GAUVILLE-HERBET, Dominique DUFUMIER, Stéphane PETERS, Patrice MARCHAND, Cédric MORVAN, Leslie PICARD, Jean-Paul GAY, James PASS, Jérôme PINSSON, Céline CAUDRON, Agathe DUCHAUFFOUR, Dominique VERDRU, Evelyne VAN HAECKE, Didier WROBLEWSKI, Pierre BOUFFLET, Yves CHERON, Brice GRZESIAK, Juliette de LOMBARDON, Patrick BARRETT.

Avaient donné pouvoir : Paule LAMOTTE à Jérôme PINSSON, Dimitri ROLAND à Serge LECLERCQ, Abderhamane GUERZOU à Dominique DUFUMIER, Philippe FROIDEVAL à Jérôme PINSSON, Jacques RENAUD à Didier WROBLEWSKI, Daniel DRAY à Yves CHERON, Michel MANSOUX à Jean-Marie BONTEMPS, Daniel FROMENT à Pierre BOUFFLET, Joël BOUCHEZ à Didier DAGONET, Cyril MOREL à Céline CAUDRON, François DROUIN à James PASS, Nicolas de LA FOURNIERE à Philibert de MOUSTIER, Jennifer LEROUGE à Patrice MARCHAND, Sylvie LECLAIR à Patrice MARCHAND, Gérard KOTUSIK à Yves CHERON, Pascale LOISELEUR à Brice GRZESIAK, Sylvie BOCOBZA à Didier WROBLEWSKI, Martine BORGEO à Anthony ARCIERO, Nicole COLIN à Anthony ARCIERO, Gilles SELLIER à Anthony ARCIERO.

Assistaient également : Vincent THELLIER (CD2E), Philippe COURCELLE (délégué suppléant de St-Vaast-de-Longmont), Françoise BALOSSIER (conseillère municipale de Senlis), Philippe BEC (Val d'Oise Environnement), Pierre BOUILLON (ONF), Gilles SINET (Union des Amis du Parc naturel régional Oise-Pays de France et de ses Trois Forêts), Sara ANTOINE (chargée de mission Environnement et Développement durable auprès du Conseil départemental du Val d'Oise), Thierry DECROUX (Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Oise), Jean-Luc HERCENT (chargé de mission Patrimoine naturel au Parc naturel régional), Coline LEPACHELET (chargée de mission Environnement au PNR), Sylvie CAPRON (Directrice du PNR).

Monsieur MARCHAND propose de procéder à l'adoption du procès-verbal du
le 3 mars 2023.

Le Comité syndical, après relecture, à l'unanimité,

- ADOPTE le procès-verbal du comité syndical du 3 mars 2023.

Pour copie conforme.

Le Président de séance,



Patrice MARCHAND

SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL OISE-PAYS DE FRANCE

PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL

Séance du 3 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trois mars à vingt heures trente s'est réuni, à l'hôtel de ville de Chantilly, le Comité syndical du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France dûment convoqué le 10 février 2023, sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président du Parc.

Nombre de membres en exercice	86
Nombre de membres présents	29
Nombre de pouvoirs	15
Nombre de votants	44

PRESENTS :

Collège des Régions : Guy HARLE d'OPHOVE, François DESHAYES, Manoëlle MARTIN, Jean-François RENARD.

Collège des Départements : Nicole COLIN, Teresa DIAS, Corry NEAU.

Collège des Communes : Françoise DUBREUCQ, Didier GROSPIRON, Anne LEFEBVRE, Jean-Marie BONTEMPS, Frédéric SERVELLE, Corinne TANGE, Cécile MALET, Thierry BROCHOT, Dominique DUFUMIER, Patrice MARCHAND, Daniel DRAY, Jean-Pierre BLAIMONT, Patrice URVOY, Philippe DANIEL, Jean-Paul GAY, Sylvie LECLAIR, Agathe DUCHAUFFOUR, Thierry PICHERY, Pascale LOISELEUR, Didier WROBLEWSKI, Pierre BOUFFLET, Yves CHERON.

Avaient donné pouvoir : Stéphanie VON EUW à Jean-François RENARD, Martine BORGEO à Nicole COLIN, Jacques RENAUD à Daniel DRAY, Jennifer MONTEIRO à Patrice MARCHAND, Evelyne VAN HAECKE à Patrice MARCHAND, Joël BOUCHEZ à Jean-Marie BONTEMPS, Paule LAMOTTE à Jean-Marie BONTEMPS, Michel MANSOUX à Daniel DRAY, Céline CAUDRON à Thierry PICHERY, Jean-Paul DOUET à Yves CHERON, Alexis MENDOZA-RUIZ à Yves CHERON, Jérôme PINSSON à Frédéric SERVELLE, Stéphane PETERS à Frédéric SERVELLE, Virginie PARDO à Patrice URVOY, Gérard KOTUSIK à Didier WROBLEWSKI.

Assistaient également : Claude DULAMON, Sous-Préfet de Senlis, Christine COOREVITS, Déléguée suppléante de SAINT-MARTIN DU TERTRE, Eric SZWEC, délégué suppléant de SURVILLIERS, Roger BUHNEMANN, élu à la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Oise, Didier GRIMAUD, Carnelle Environnement, Solange DUCHARDT, chargée de mission Paysage, Emmanuelle PILLARET, chargée de communication, Sylvie CAPRON, directrice du PNR.

Monsieur MARCHAND ouvre la séance en accueillant Madame Claude DULAMON, Sous-Préfet de Senlis.

Il donne lecture des pouvoirs.

I – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Yves CHERON est désigné secrétaire de séance.

2 – ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 15 DECEMBRE 2022

Le procès-verbal du Comité syndical du 15 décembre 2022 est adopté à l'unanimité.

3 – PRESENTATION DU FONDS EN FAVEUR D'UNE GESTION ECOLOGIQUE ET PAYSAGERE DU PATRIMOINE VEGETAL

Monsieur MARCHAND propose de démarrer le Comité syndical par la présentation de Solange DUCHARDT sur le fonds en faveur d'une gestion écologique et paysagère du patrimoine végétal.

Il passe la parole à Solange DUCHARDT, Paysagiste au Parc naturel régional.

Solange DUCHARDT rappelle les principes et le mode d'intervention de ce fonds, fait un point sur les projets financés par le fonds (plantations d'arbres fruitiers, études phytosanitaires des arbres, petites études paysagères, plantations, fleurissement...).

Puis elle présente les réalisations.

Monsieur MARCHAND remercie Solange pour ce point complet et souligne l'importance des fonds pour accompagner de façon opérationnelle et rapide les communes. Il rappelle que le PNR a 4 autres fonds : « Etudes d'aménagement », « Expertises environnementales », « Faune sauvage » pour de petites opérations, et le « Fonds pour l'intégration paysagère des bâtiments agricoles ».

Il propose de passer à l'ordre du jour proprement dit de la réunion.

4 – DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Monsieur MARCHAND rapporte que le débat d'orientations budgétaires est simple au PNR car la Charte et les statuts cadrent l'activité du PNR (recettes, cotisations des communes, personnel...).

Il rappelle que le PNR a deux budgets :

- un budget principal avec une section de fonctionnement pour les salaires et charges des salariés, ainsi que les dépenses de fonctionnement courantes du PNR et une section d'investissement pour les quelques investissements du PNR (équipements, panneaux, Maison du Parc) ;
- un budget opérationnel où sont inscrites toutes les opérations, en fonctionnement et en investissement.

Il cite les recettes de la section de fonctionnement du budget principal en soulignant que la participation de l'Etat est passée de 100 000 € à 130 000 €.

Il rappelle que les contributeurs du PNR sont les deux Régions et le Département de l'Oise qu'il remercie.

Il note que le Département du Val d'Oise ne contribue plus au fonctionnement de la Région Ile-de-France ayant décidé de prendre à sa charge la contribution du Département. Il ajoute que le Département du Val d'Oise participe néanmoins au programme d'actions par l'ajout d'une subvention supplémentaire de 30 000 €.

Concernant les cotisations, Monsieur MARCHAND indique que la cotisation des communes est elle aussi fixée dans les statuts, qu'elle est indexée sur l'inflation, ce qui donne une cotisation de 2,84 € par habitant pour 2023. Il note le mode de calcul particulier de la cotisation des communes partiellement comprises dans le PNR ainsi que de la commune de Creil.

Il insiste sur le fait que le PNR est dans l'obligation d'avoir un fonds de roulement important, qui s'explique par les éléments suivants :

- Le PNR doit faire face à des avances importantes sur ses programmes d'actions.
- Le PNR doit également faire face aux dépenses courantes de fonctionnement. Dans cette optique, il convient de considérer un besoin de trésorerie correspondant à 5 mois de dépenses courantes, soit un peu plus de 500 000 euros. Les subventions, notamment liées aux programmes européens rentrent très mal et des décalages de plusieurs années existent.

Il rappelle que le PNR a dû faire face, dans le passé, à de très importantes difficultés de trésorerie et qu'il a été dans l'obligation d'ouvrir une ligne de trésorerie.

- Les statuts ne prévoient pas l'indexation des cotisations des principaux contributeurs (Régions, Département, Etat) sur l'inflation. Aussi, d'ici quelques années, l'excédent de fonctionnement devra sans doute être mobilisé pour faire face aux dépenses de fonctionnement annuelles courantes.

Concernant les dépenses, Monsieur MARCHAND indique que le budget est en hausse car l'équipe a augmenté, suite à l'extension du périmètre et conformément à sa Charte.

Il souligne que la Charte détaille le personnel et rappelle la composition de l'équipe :

- Les 19 postes de la Charte, aujourd'hui pourvus :
 - ✓ Directrice,
 - ✓ 13 chargés de mission dont le poste de chargé de mission filière bois, non nécessairement pérenne (CDD de 2 ans),
 - ✓ 5 personnes au service administratif.
- Le poste du chargé de mission mobilités durables, financé à 100% par l'enveloppe du COTTRI (enveloppe déjà perçue) ;
- Le poste d'animateur LEADER financé à 80% par l'Europe ;
- Le poste de la chargée de mission forêt de Chantilly (CDD 2 ans), financé à 80% par la Région et l'Europe.

Monsieur MARCHAND présente ensuite le rapport sur le budget opérationnel.

Il rappelle que le budget opérationnel, comme la section d'investissement du budget principal, intègre les opérations des années antérieures non encore terminées, ainsi que les opérations du programme d'actions 2023 qui a été voté lors du dernier Comité syndical.

Il souligne l'importance des fonds qui ont été évoqués au début de la réunion et qui sont très sollicités. Il met en avant plus particulièrement le fonds « Etudes d'aménagement » et le fonds « Expertises environnementales » qui peuvent être mobilisés par les communes, notamment en cas d'urgence.

Il explique que le règlement du fonds pour l'intégration paysagère des bâtiments agricoles a fait l'objet de deux modifications majeures. L'une porte sur le permis de construire qui ne doit pas déjà

être attribué avant de solliciter le PNR afin que le projet puisse être le modification du règlement du fonds concerne la maison de gardien ou l'habitation de l'agriculteur qui doit être intégrée au corps de ferme afin d'empêcher toute séparation ultérieure.

Monsieur MARCHAND rappelle les opérations du programme d'actions 2023, en soulignant les opérations nouvelles dont le T0 portant sur le paysage.

Monsieur MARCHAND présente les annexes relatives au personnel.

Il indique que le personnel est constitué d'agents fonctionnaires et d'agents contractuels. Il souligne que le Bureau du PNR a souhaité que les fonctionnaires et les non fonctionnaires puissent bénéficier des mêmes principes de rémunération et d'augmentation.

Il demande s'il y a des questions ou des observations. Aucune observation ou question n'est formulée.

Monsieur MARCHAND propose que le Comité syndical prenne formellement acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires.

A l'unanimité, le Comité syndical prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires.

5 – DECISIONS DU BUREAU ET DU PRESIDENT

Monsieur MARCHAND rapporte les décisions que le Bureau a prises ainsi que celles qu'il a été amené à passer, en application des décisions du Bureau ou des délibérations du Comité syndical.

Puis, Emmanuelle PILLAERT, chargée de communication au PNR, présente à l'assemblée le nouvel outil disponible sur l'extranet. Elle explique que toutes les réalisations et documents, notamment les études, sont rassemblés par commune (carte), avec un lien pour les consulter et les télécharger.

Monsieur MARCHAND remercie Emmanuelle PILLAERT et passe la parole à Madame le Sous-Préfet.

Madame DULAMON explique qu'elle souhaite passer un message en rappelant que l'Etat déploie un nouvel outil financier, appelé le « Fonds vert ».

Elle indique que ce fonds devrait être pérenne, s'il répond aux besoins.

Elle rapporte que le fonds vert comprend plusieurs volets. Elle souligne que les volets « Rénovation énergétique des bâtiments » et « Eclairage public » font l'objet de beaucoup de demandes mais qu'il existe aussi d'autres volets dont le volet « friches » qui permet de financer des opérations de résorption de friches, avec un projet de construction ou un projet de renaturation.

Elle explique que ce volet est très peu sollicité.

Elle indique que les projets doivent être bien avancés car le fonds vert doit être utilisé très rapidement.

Madame DULAMON ajoute que l'attribution du fonds vert se fait au fil de l'eau.

Monsieur MARCHAND observe que la collectivité doit souvent acquérir le terrain avant de développer un projet. Par ailleurs, il souligne que, généralement, les collectivités n'élaborent pas de projet si elles ne savent pas les financer. Elles risquent donc de ne pas avoir de projet arrêté.

Monsieur BOUFFLET, Maire de Thiers-sur-Thève, demande si le fonds s'agit d'un foncier privé. Il indique que la commune réfléchit à la résorption d'une friche privée dans le cadre de la révision de son PLU.

Madame DUMALON pense que le foncier doit être communal. Mais elle vérifiera ce point.

Monsieur BOUFFLET explique qu'il souhaiterait être en contact avec des entreprises qui recherchent des sites de compensation et à qui il pourrait proposer cette friche

Sylvie CAPRON observe que les projets de compensation sont compliqués car ils doivent compenser les mêmes espèces ou les mêmes milieux que le projet détruit et ceci localement.

Monsieur BOUFFLET pense que le PNR pourrait recenser les projets de compensation (infrastructures du Département, parc Astérix, etc.).

Monsieur MARCHAND et Madame DULAMON acquiescent à cette observation.

6 - QUESTIONS DIVERSES

Monsieur MARCHAND demande s'il y a des questions diverses.

Constatant qu'il n'y en a pas, il remercie Madame le Sous-Préfet pour sa participation et clôt la séance à 22H30.

Yves CHERON

Patrice MARCHAND

Secrétaire de séance

Président